

## DUPLI-COLOR Alkyton résistant à la chaleur

## Fiche Technique



Revêtement résistant à la chaleur pour les travaux de maintenance et de réparation. Résistant à la chaleur jusqu'à 600 °C, en cas de pointes de courte durée jusqu'à 750 °C

N° comm.: 344497, 344503, 344510, 344527

### Qualité & propriétés

Système de vernis à base de résine alkyde modifiée au silicone  
 Bon pouvoir couvrant  
 Adhérence exceptionnelle  
 Résistant à la chaleur jusqu'à 600 °C, en cas de pointes de courte durée jusqu'à 750 °C

### Données physiques & chimiques

### Mode d'emploi

Éliminer la graisse, l'huile, la saleté, la rouille, les anciennes couches non adhérentes et autres salissures avec des nettoyants appropriés. Poncer les anciens vernis intacts pour garantir une bonne adhérence. La surface doit être propre et sèche pendant l'application.  
 Avant utilisation, remuer soigneusement le vernis. Ne pas diluer !  
 Utilisation à des températures ambiantes d'au moins 5 °C et d'au plus 25 °C et une humidité de l'air inférieure à 85 %.  
 Appliquer au pinceau. En raison de la viscosité élevée, l'application au pistolet pulvérisateur n'est pas recommandée.  
 Peut être recouvert : après 24 heures. Complètement sec : 24 heures après que la température minimale de fonctionnement de 150 °C a été atteinte Réchauffer le revêtement progressivement à 150 °C (max. 50 °C/h.)  
 Nettoyage des outils : avec un substitut de térébenthine.

### Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

### Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

### Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Mai 7, 2025 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.